

Commune de VINASSAN
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 avril à 18h30, le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	20

Date remise convocation et affichage
02/04/2024

Vote		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, ARTAUD Stéphane, AYMAR Patrick, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, DELBOSC Jean-Pierre, FERAL Sophie, FRATICOLA Gérard, FUERTES Victor, FOURGOS Anne-Marie, GARCIA Gérard, IMBERNON Marie, KOPEC Valérie, LAMBOURSAIN Séverine, LOPEZ Quentin, MATUTANO Céline, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Procurations :

GRANAL Gilles à FUERTES Victor.
MITAINE Katia à RESSEGUIER Nadine.
OURNAC Jean- Louis à ALDEBERT Didier.

Secrétaire de séance :

MATUTANO Céline.

N° 2024-013 Affectation du résultat- Budget gendarmerie.

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le CA 2023,
- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,
- Propose d'affecter le résultat comme suit :

Compte 002 : Excédent de fonctionnement : 114 750,91 €
Compte 001 : Déficit d'investissement reporté : 85 483,61 €
Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé 85 483,61 €

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la façon suivante :

Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 114 750,91 €
Compte 001 : Déficit d'investissement reporté : 85 483,61 €
Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 85 483,61 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures Au registre sont les signatures.

Le Maire
Didier ALDEBERT

